

République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 3 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 19/03/2024 et affichés à la porte de la Mairie le 19/03/2024.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, Mme GREMY Dominique, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. HAGARD Stéphane à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme PAYAN Chantal, Mme PACTON Stéphanie à Mme LOTT Myriam

Excusé(s) : Mme SCHAPPACHER Karine

A été nommé(e) secrétaire : M. DE FARIA CASTRO Custodio

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 05/04/2024
Et
Publication ou notification du :
05/04/2024

C2024_10 – Conseil Municipal - Election d'un Adjoint

Monsieur le Maire **invite** le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un nouvel adjoint, suite à la démission de Monsieur Guillaume CAPOIS.

Il **rappelle** qu'en application de l'article L2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit procéder au remplacement du poste d'adjoint devenu vacant.

Comme il vous l'a été précédemment expliqué, le CGCT dans son article L2122-7-2 précise que « *quand il y a lieu de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci doivent être choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.* »

Il est **rappelé** également au Conseil Municipal que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, le candidat n'a pas obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur le Maire propose la candidature unique de Monsieur Custodio **DE FARIA CASTRO** et propose à l'assemblée de ne pas voter à bulletin secret.

Scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés: 22

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 077-217700483-20240403-C2024_10-DE



.../... (suite de la délibération C2024_10)

Monsieur le Maire déclare Monsieur Custodio **DE FARIA CASTRO** installé en qualité de troisième adjoint et l'installe dans ses fonctions.

Il **ajoute** que la délégation de fonctions donnée à Monsieur Custodio **DE FARIA CASTRO**, sera le Développement Économique, le Commerce et le Tourisme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Custodio DE FARIA CASTRO

A Bourron-Marlotte, le 04/04/2024



Le Maire,
Vitor VALENTE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 05/04/2024